DECISION DE LA PRESIDENTE.CA 009-2025

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, en vigueur ;
Vu la délibération CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA007-2024 du 14 mars 2024 portant délégation de compétences du Conseil d'administration à la Présidente ;
Vu l'arrêté n° 2025-001 portant délégation de signature en faveur de Mme Delphine LORET

Objet de la décision : Demande d'adhésion de la direction Générale des services - DGS

Conformément à sa délégation, la Présidente de l'Université d'Angers décide d'approuver l'adhésion Plante & Cité au titre de l'année 2025.

La Présidente rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Directrice générale adjointe chargées des ressources humaines et du pilotage
Delphine LORET

Signé le 27 janvier 2025

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 28 janvier 2025

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun : Cliquez ici pour taper du texte.	*Nom de la composante, du service commun ou de la direction :* Cliquez ici pour taper du texte.
Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.	*Nom de la structure :*

Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA
Plante et Cité	325.00	900103		

Décisions de la présidente prises par délégation d'attribution du Conseil d'Administration